



PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté inter-préfectoral du 22 mai 2019, une enquête publique est organisée du **24 juin 2019 au 25 juillet 2019** sur les communes de La Martre, Comps-sur-Artuby, Valderoure et Peyroules.

Elle porte sur la demande d'autorisation environnementale pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage agricole aux fins d'irrigation agricole à l'échelle du bassin de l'Artuby par l'organisme unique de gestion collective, l'ASL Artuby.

Pendant les 32 jours de l'enquête, un dossier d'enquête sera déposé et consultable dans les lieux ci-dessous :

- * Mairie de **La Martre** - Place des Tilleuls - 83840 La Martre
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h – 12 h et 14 h – 18 h 30
- * Mairie de **Comps-sur-Artuby** - Place de la République - 83840 Comps-sur-Artuby
Lundi au Vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30 de 14 h 30 à 16 h 30
- * Mairie de **Valderoure** - 85 rue de la mairie Valderoure - 06750 Valderoure
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 10 h – 12 h et 14 h – 16 h
- * Mairie de **Peyroules** - 28 Rue de la Mairie - 04120 Peyroules
Lundi et vendredi : 9 h – 12 h et 14 h – 17 h - mardi, mercredi et jeudi : 9 h – 12 h

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, la mairie de La Martre ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Madame BRUNET-CAVO, adjoint administratif territorial (E.R.), désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de La Martre
Lundi 24 juin 2019	9 h – 12 h
Mardi 2 juillet 2019	14 h – 17 h
Jeudi 18 juillet 2019	9 h – 12 h
Jeudi 25 juillet 2019	14 h – 17 h

Permanences	Mairie de Comps-sur-Artuby
Lundi 24 juin 2019	14 h 30 – 16 h 30
Mercredi 10 juillet 2019	10 h 30 – 12 h 30

Permanences	Mairie de Valderoure
Mardi 2 juillet 2019	10 h – 12 h
Jeudi 18 juillet 2019	14 h – 16 h

Permanences	Mairie de Peyroules
Vendredi 12 juillet 2019	9 h – 12 h
Jeudi 25 juillet 2019	9 h – 12 h

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès l'ASL Artuby, responsable du projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra se faire depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairies de La Martre, Comps-sur-Artuby, Valderoure et Peyroules, en préfectures des Alpes de Haute Provence, des Alpes Maritimes et du Var (DDTM du Var) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser l'autorisation environnementale est le préfet du Var, par voie d'arrêté.